



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE
TEMPORAIRE AU PUBLIC DU STADE ROBERT
BARRAN**

Arrêté de Police N° 16/2023 (ST) du 21 mars 2023

Le Maire de la Ville de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212 du Code Général des Collectivités
Territoriales*

*Considérant que les conditions de sécurité pour recevoir du
public ne sont pas remplies au stade Robert Barran en raison de
travaux de renforcement de la tribune,*

*Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des utilisateurs
et du public pendant toute la durée des travaux.*

ARRETE

- Article 1** *Le stade Robert Barran sera interdit au Public à compter du
lundi 03 avril 2023 et jusqu'au lundi 07 août 2023.*
- Article 2** *La pratique des entraînements et toutes les rencontres seront
interdits sur le terrain d'honneur pendant toute la durée des
travaux.*
- Article 3** *Monsieur le Concierge du Complexe Sportif Robert Barran.
Monsieur le Responsable des Services Techniques de la ville de
GUESNAIN
Madame la Directrice Générale des Services sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 21 mars 2023
Le Maire,
Maryline LUCAS*

